

APPEL

POUR UNE MOBILISATION ENTREPRENEURIALE ET CITOYENNE

ARDAN(S),
ACTIONS RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NOUVELLES
DES RÉPONSES EFFICACES ET CONCRÈTES POUR ACTIVER LES POTENTIELS D'INNOVATION ET DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE
DES TPE-PME-PMI
AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI
AU CŒUR DES TERRITOIRES

La France et ses territoires disposent des atouts et des ressources indispensables pour toujours initier de nouvelles voies de développement d'activité économique et d'emplois : un tissu de TPE-PME-PMI dense, des dirigeants désireux de donner vie à leurs projets de développement, des femmes et des hommes disponibles et riches de compétences pour concrétiser ces projets et ainsi créer des emplois durables.

En ces temps économiques difficiles, il est bon de souligner que certains dispositifs continuent à faciliter la création de valeur économique et d'emplois dans les territoires. C'est le cas des Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles.

Nous nous adressons à vous ce jour pour vous proposer de vous associer à une démarche de valorisation de ceux-ci. Cette initiative que le Conseil régional de Lorraine et le Conservatoire national des arts et métiers prennent, comme porteurs historiques de ces dispositifs, se traduit par cet appel.

L'exemple d'ARDAN(s)

Le constat. Dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles, des projets « dormants », butent dans leur expression économique faute des moyens humains nécessaires à leur concrétisation. Or, l'activité crée l'emploi, et l'insertion est formatrice dès qu'elle s'inscrit dans un projet. C'est sur ces idées simples que repose le concept ARDAN(s).

L'idée. Les Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles – ARDAN(s) – sont des politiques publiques régionales visant à faire émerger et à concrétiser des projets de nouvelles activités dans le tissu des entreprises artisanales et des TPME françaises par la création de richesses et le développement de l'emploi.

L'enjeu. Permettre à des demandeurs d'emploi d'être les « développeurs » de ces projets « dormants » en mettant en place une formation de six mois à la conduite, en vraie grandeur, de ceux-ci.

Les atouts. Une réponse crédible qui, depuis 25 ans, a prouvé son efficacité :

- mise en place d'un environnement propice permettant aux demandeurs d'emploi l'acquisition des compétences opérationnelles à la concrétisation de ces projets, validées par une certification reconnue ;
- en moyenne, 90 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires signent un contrat de travail à l'issue du stage : un résultat enregistré sur la base de quelque 10 000 entreprises ayant déjà bénéficié du dispositif (depuis 25 ans dans 11 régions en France dont cinq actuellement actives) ;
- un co-financement argent public / entreprise bénéficiaire auquel s'ajoutent les droits à la rémunération des demandeurs d'emploi pris en compte ;
- une animation au niveau national par le Cnam, et des mises en œuvre au niveau régional opérées par le biais de la mobilisation des réseaux d'intervention économique territoriaux – notamment consulaires – et de l'emploi.

Une question légitime est posée :

pourquoi ces dispositifs Ardan(s) ne sont-ils pas diffusés dans l'ensemble des régions alors que les préoccupations en matière de croissance et d'emploi restent cruciales pour tous nos territoires ?

Cet appel se veut être une contribution à la nécessaire mobilisation de tous au service de la compétitivité des TPEPME-PMI et du développement de l'emploi pour notre pays